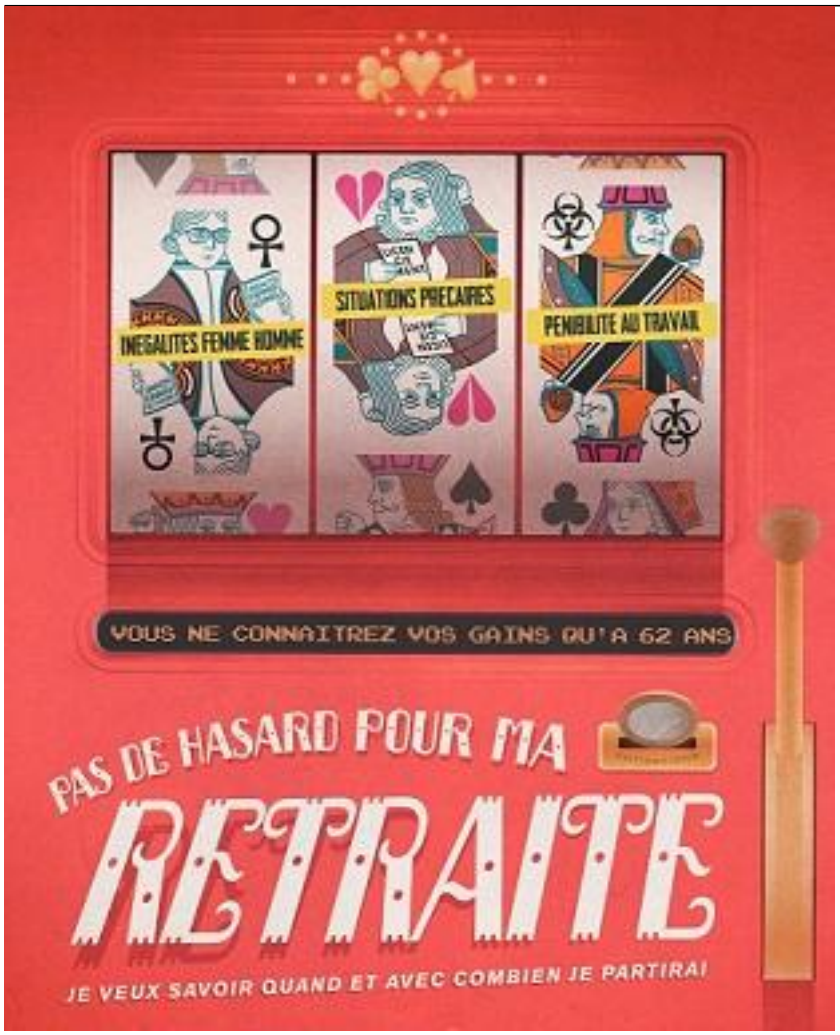

Le projet de loi vient d'être dévoilé, il confirme toutes les analyses de la Cgt.

Nous mettons à disposition un petit calculateur qui explique que le système de la retraite à point est paramétré pour écraser les pensions. (***merci à la section du 44***)

La retraite à points : comment ça marche ? Explication et simulation

https://reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/retraite_01-09_leger.pdf

Les points de retraite s'acquièrent tout au long de la vie professionnelle par transformation en points des cotisations payées par le salarié et l'employeur.

La cotisation retraite sera de 28,12 % (salarié + employeur).
■ • 90 % de cette cotisation, soit 25,31 % donnent droit aux points retraite au titre de l'activité professionnelle pour le salarié.
■ • 10 % de la cotisation, soit 2,8 % est placé dans le pot commun de financement solidaire

Valeur d'achat du point : « au démarrage » de la réforme 1 point correspond à 10 € de cotisation.

Le total des points cumulés (par les 90 % de la cotisation) au cours de la vie professionnelle sert à calculer la retraite pour la 1re année entière de retraite par application de la valeur de service à ce nombre de points.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

À la mise en place du régime, cette valeur de service est de 0,55€.

Les trois données du calcul, quotité de cotisation donnant droit aux points (90 %), valeur d'achat (10 €) et valeur de service (0,55 €) sont des variables dont la valeur est donnée pour l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Ces trois données pourront varier peut être tous les ans, sous la houlette du comité de gouvernance.

fichiers:

Télécharger retraite_a_points_comment_ca_marche.pdf (304.16 Ko)

Télécharger combien_de_points_pour_ma_retraite_v4.ods (67.31 Ko)

Public: Retraites

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank